



- de la Fédération Internationale des journalistes
- de l'Union Syndicale Solidaires



Madame Rima Abdul Malak Ministre de la culture 3 rue de Valois 75001 Paris

Paris, le 9 août 2022

Nos réf. : EP/ n°830/2022

Madame la ministre de la culture, Madame Abdul Malak

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier, qui fera l'objet ces prochains jours d'une communication externe sous la forme d'une lettre ouverte à votre attention.

Cet été, les festivals de théâtre ou musique ont été et sont des événements d'actualité, entraînant une couverture des médias. Cet été, et comme malheureusement depuis quelques années, ils ont donné lieu à un festival d'entraves à la liberté de travailler et d'informer des journalistes, comme relevés par plusieurs journalistes qui ont vécu ces situations.

Au pied de la scène et devant le public, les consoeurs et confrères se voient imposer des règles et des contraintes parfois déconnectées des réalités du métier et surtout incompatibles avec la liberté de la presse : photos à faire valider par les équipes de production avant envoi pour parution, interdiction de prendre le profil gauche ou droit de l'artiste, formulaire de non-réutilisation des photos à signer, interdiction pure et simple de captation, engagement à céder les photos pour la promotion de l'artiste... Des règles abusives formulées par l'entourage zélé de certains artistes, contraires à notre déontologie professionnelle et au respect du droit d'auteur et relayées parfois par les organisateurs de festivals.

Cet été, plusieurs rédactions ont choisi de ne pas couvrir les spectacles des artistes concernés par ces contraintes supplémentaires. Au Dauphiné libéré, à la Voix du Nord, à La Provence ou à La Nouvelle République du Centre-Ouest, les lecteurs ont été privés de photos et de comptes-rendus des concerts de ces artistes. Une décision prise à contrecoeur car la mission d'un journaliste est d'informer, mais essentielle au regard des impératifs de notre métier.

Le SNJ soutient les rédactions qui ont fait ce choix.

Qu'il s'agisse des textes, des photos, des sons et des vidéos, un journaliste n'a pas à se soumettre à une autorité extérieure. Le travail des journalistes est régi par le souci du pluralisme et une déontologie de plus en plus mise à mal par ces dérives intolérables, que ce soit en politique (images de meetings clefs en main), en sport (pressions, intimidations), culture et même pour des sujets magazines avec un parc national qui fait remplir un formulaire de quatre pages pour quelques photos réalisées sur son territoire...

Première organisation syndicale de la profession, nous appelons les journalistes à refuser ces diktats, à le faire savoir, à interpeller les organisateurs pour faire cesser ces dérives. Le SNJ espère également que les directions des rédactions soutiendront leurs équipes dans ce choix de défendre la liberté d'informer.

Désormais, il vous revient de rappeler à tous les acteurs concernés que la liberté de la presse n'est pas un cliché.

Dans l'attente d'une rencontre avec vous, nous vous prions, Madame la ministre, de bien vouloir recevoir nos sentiments les meilleurs.

Emmanuel POUPARD
Premier Secrétaire Général

Copie à : Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur.